



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

**DECISION DU MAIRE****Avenant au contrat d'assurance souscrit par l'intermédiaire de RELYENS SPS couvrant les risques statutaires du personnel à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2025****Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

VU la délibération n° 2020/087 du 16 Octobre 2020 autorisant Monsieur le Maire à attribuer le marché public des risques statutaires au groupement SOFAXIS-ALLIANZ,

Considérant la proposition d'avenant aux conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2023 » du contrat 1406D adressée par CNP Assurances, reçue en stipulant les modifications contractuelles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025,

Considérant la nécessité de pérenniser le contrat avec CNP Assurances,

**DECIDE****Article 1 :**

De signer l'avenant au contrat stipulant les modifications contractuelles à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

**Article 2 :**

Précise que cet avenant porte sur la prolongation de la durée du contrat jusqu'au 31 Décembre 2025 et sur l'augmentation de la cotisation de 0,28% à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles et à Monsieur le Trésorier Principal de Brignoles.

Fait à LE VAL, le 02 Septembre 2024

Le Maire,

Jérémy GIULIANO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 083-218301430-20240902-69D\_2024-AU